



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2024-83 : Economie - Participation de Plaine Limagne à la SEML
Pôle Viande Puy-de-Dôme**

Finances locales - Prise de participation

Rapporteur : Marc CARRIAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-8, L1111-9 (1, 2^{ème} alinéa), et R1111-1,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L654-4 à L654-7,

Vu la délibération du conseil régional n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du 29 juin 2022 adoptant le nouveau Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation d'Auvergne-Rhône-Alpes,

*Vu la délibération n°5.32 du 13 décembre 2022 du conseil départemental du Puy-de-Dôme fixant les orientations générales du Plan stratégique départemental Horizon 2030 « Agriculture, alimentation et sylviculture », notamment en faveur de la promotion des circuits courts et/ou de proximité,
Vu la délibération n°5.1 du 12 février 2024 du conseil départemental du Puy-de-Dôme relative à la délégation de compétence pour l'abattoir sur la commune d'Issoire,
Vu la délibération n°24-01-01 du 20 février 2024 de la commune d'Issoire relative à la délégation de compétence pour l'abattoir sur la commune d'Issoire,
Vu le courrier en date du 12 avril 2024 du président du conseil départemental du Puy-de-Dôme sollicitant la communauté de communes Plaine Limagne pour une prise de participation au capital de la SEML Pôle Viandes Puy-de-Dôme,
Vu la délibération n°5.0 du 29 avril 2024 du conseil départemental du Puy-de-Dôme relative à la reprise des abattoirs d'Issoire,
Considérant les objectifs portés par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre de relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite Loi EGALim, et l'enjeu sociétal que constitue l'alimentation en circuits courts,*

Il est proposé à la communauté de communes Plaine Limagne de prendre une participation au capital de la SEML Pôle Viandes Puy-de-Dôme pour un montant de 5 000 €, ceci afin de maintenir l'activité de l'abattoir tout en développant les circuits courts sur le département.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- de souscrire à une participation au capital de la SEML Pôle Viandes Puy-de-Dôme à hauteur de 5 000 € ;
- d'inscrire au budget les crédits liés à cette prise de participation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

